



Communiqué de Presse de Pierre JULIENNE à PARIS TURF sur la TVA

Le rapport du Comité stratégique des courses met en évidence l'énorme incidence de l'augmentation de la TVA sur la filière hippique qui est passée de 5.5 à bientôt 20% en quelques mois.

Pour atténuer l'effet dévastateur de cette mesure, le Ministère des Finances a proposé de nous reverser une partie des recettes nouvelles générées par l'augmentation de cette TVA, charge à nous d'imaginer en interne un mode de redistribution adapté et efficace.

Les sociétés mères ont demandées de leur côté, que cette aide soit reversée aux propriétaires à travers une augmentation des allocations. Or, parmi eux, certains ont déjà une structure « professionnelle » et récupèrent la TVA, et les autres, disons les propriétaires « amateurs » qui ne la récupèrent pas.

Afin d'atténuer cette différence, elles ont demandées que ces derniers puissent également opter pour la TVA, comme c'est déjà le cas pour les éleveurs sans sol. Exercice très difficile car cela revient à demander tout et son contraire : « Je souhaite rester non imposable mais je demande à être assujetti à la TVA pour pouvoir la récupérer ».

Dans cette hypothèse les propriétaires « amateurs » devront déclarer toutes leurs factures d'achats et de ventes. Ce ne sera pas une déclaration fiscale, mais ça y ressemblera fortement. On peut craindre qu'une grande majorité d'entre eux ne soit réticente à effectuer une telle démarche. Ils n'ont pas envie de tenir une comptabilité qui leur rappelle (ainsi qu'à leur conjoint) le total de leurs dépenses. Leur activité est avant tout une activité de loisir, de recherche de sensations fortes, d'émotions exceptionnelles liées au plaisir d'être propriétaire, sans pour autant négliger le secret espoir d'obtenir des gains substantiels induits par nos belles allocations.

Ces propriétaires sont actuellement dans un système où ils n'ont aucune déclaration à faire où on ne leur demande rien et souhaitent garder ce statut. Les faire entrer dans un système de déclaration fiscale fusse-t-elle simplifiée, ne semble pas correspondre à leur souhait.

Il serait pour le moins utile avant d'aller plus loin, de les interroger sur cette question fondamentale.



Groupement pour l'Amélioration de l'Élevage du Trotteur Français

Au cours de l'hiver dernier, GESCA réunissant les associations d'éleveurs et d'entraîneurs du trot et du galop avait émis une autre proposition consistant à compenser partiellement mais directement les acteurs professionnels victimes de cette hausse. Rappelons pour ceux qui ne connaissent pas très bien le fonctionnement de la TVA, qu'il s'agit d'une taxe qui est payée par le consommateur final. Les intermédiaires professionnels qui participent à l'élaboration du produit bénéficient du système de récupération. Je facture de la TVA que je reverse à l'Etat et je récupère celle que j'ai payée sur mes achats. L'incidence de l'augmentation du taux de TVA se fait ressentir en bout de chaîne. Par contre, elle impacte indirectement tous les intermédiaires dans la mesure où leur produit final est brutalement plus cher de 14 à 17 points, donc moins facile à vendre, d'où le problème pour nos éleveurs et nos entraîneurs. En résumé, les professionnels raisonnent HT et les consommateurs TTC.

La compensation que nous demandons pour aider les professionnels pourrait se matérialiser par l'augmentation de quelques points du pourcentage revenant aux entraîneurs ou de la prime destinée aux éleveurs pour ceux qui sont assujettis à la TVA., ou par une aide proportionnelle au nombre de partants pour les uns ou au nombre de poulains nés ou encore mieux, vendus pour les autres. Il faudra choisir la solution la plus juste et aussi la plus simple à mettre en place.

Cette compensation leur permettra de diminuer proportionnellement leurs factures de pension HT ou le prix de vente HT de leur poulain pour atténuer l'effet dévastateur de cette hausse.

Maintenant, l'important est d'agir vite et d'une façon ciblée car les factures tombent tous les mois. Certains entraîneurs n'auraient paraît-il pas osés augmenter leur prix de pension TTC pour ne pas perdre leurs clients. Ceci ne peut durer car sans compensation c'est la faillite assurée. Quant aux éleveurs assujettis à la TVA, s'ils vendent un poulain à un non assujetti, le prix négocié étant TTC, c'est leur prix HT qui diminue de 17 points environ (19,6 contre 2,10%). C'est tout simplement ENORME.

Une meilleure consultation entre les sociétés mères et les associations de socio professionnels aurait dû permettre de traiter ce problème en amont.

Il est urgent d'agir et de saisir cette ouverture de BERCY pour atténuer les conséquences de cette folle TVA.

Pierre JULIENNE
Président du GAET et
Membre du comité du syndicat des éleveurs de PS